

5 MAI 2016

Se remettre de la présence d'Uber au Canada

Auteurs : [Mark Katz](#) et [Alysha Manji-Knight](#)

Depuis son arrivée au Canada en 2012, Uber a provoqué des discussions animées entre les parties concernées, notamment les travailleurs de l'industrie du taxi, les organismes de réglementation qui supervisent cette industrie et les gouvernements municipaux et provinciaux à l'origine du cadre réglementaire en vigueur. Afin de tenter de limiter l'incidence de ce nouveau venu sur la concurrence, certaines villes ont tout simplement banni Uber de leur territoire ou l'ont poursuivie dans d'autres, les chauffeurs d'Uber ont été accusés de diverses infractions, des véhicules ont été saisis et des mesures extrajudiciaires telles que le blocage de la circulation au moyen de protestations et de manifestations et le bris de téléphones cellulaires des chauffeurs ont été utilisées. Les émotions ont été à leur comble, à un point tel que certains ont même dit d'Uber qu'il était « pire que ISIS » et l'ont accusé de perpétrer un « génocide » à l'égard des travailleurs de l'industrie du taxi.

[Télécharger cet article.](#) **(Disponible en anglais seulement)**

Personnes-ressource : [Mark Katz](#)

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.